

## Les salaires à l'usine d'optique Benoist-Berthiot

Il est tout d'abord utile de faire quelques remarques d'ordre général : la France est le seul pays où les salaires féminins peuvent être égaux aux salaires masculins pour des travaux équivalents.

Ajoutons que les ouvriers de l'usine d'Optique sont payés à l'heure. Leurs rétributions suivent la convention de la Métallurgie parisienne, et depuis le premier janvier 1962, il a été décidé un abattement de zone de 6%.

Ici, il faudra différencier le salaire des ouvriers ou ouvrières de la production c'est-à-dire aux employés astreints à un travail plus ou moins propre, fatigant, à travailler debout continuellement pour fournir un rendement rigoureux et élevé, et celui des ouvrières de la « vérification » où le souci du rendement est moindre et dont la tâche s'exécute assis.

Différents indices permettent de différencier selon l'atelier et le travail les différentes catégories de rétributions.

Les salaires horaires sont ceux qui existaient avant la hausse de 2%

Production	M1	M2	OS1	OS2	P1	P2	P3
	1, 70	1, 75	1, 80	1, 91	2, 11	2, 33	2, 54
Vérification	1, 63	1, 68	1, 73	1, 83	2, 03	2, 33	2, 54

Seul le CAP peut permettre le passage à l'indice P1

Si les ouvriers surpassent le rendement qu'ils ont à faire comme je l'ai dit précédemment, ils bénéficient de primes qui peuvent dépasser un certain pourcentage selon les indices.

M1	M2	OS1	OS2	P1	P2	P3
0	20%	25%	30%	30%	Plate-forme à 30% de P1	

Un ouvrier extraordinaire peut arriver à obtenir P1+33%

Les enfants de 14 à 15 ans : abattement de 50% du salaire adulte

15 à 16 ans : abattement de 40%

16 à 17 ans : de 30%

17 à 18 ans : de 20%

À l'usine, les salaires ouvriers s'échelonnent entre 350 et 650 nouveaux francs. Le SMIG, le salaire minimum interprofessionnel garant est à l'usine au tarif de la métallurgie : 1, 73 F l'heure. Il va être augmenté de 2,5% au mois de juillet.

L'ouvrier, désireux d'accroître sa rétribution peut faire des heures supplémentaires. Actuellement la loi des 40 heures est mise en vigueur. Si l'ouvrier fait de 40 à 48h, par semaine, les heures supplémentaires lui seront payées 125%. Au-delà, elles sont

rétribuées 150%. Il est donc fréquent qu'il travaille jusqu'à 200h par mois et même plus.

Une loi prescrit que le temps pendant lequel l'ouvrier n'est pas payé dans une entreprise ne dépasse pas quinze jours. Elle est appliquée à l'usine.

- Le salaire est donné le 10 du mois
- Un acompte est attribué le 25 du mois.

### Tableau indiquant les traitements horaires aux divers indices.

1. Les apprentis (En noir le tarif horaire normal, en rouge, le tarif des heures supplémentaires payées à 125%)

Catégories	P1	OS2	OS1	M2	M1
Production	1, 72	1, 56	1, 47	1, 43	1, 38
17 ans	2, 15	1, 95	1, 84	1, 79	1, 73
Vérification	1, 66	1, 50	1, 41	1, 37	1, 33
17 ans	2, 08	1, 88	1, 76	1, 71	1, 66
Production	1, 51	1, 37	1, 29	1, 25	1, 21
16 ans	1, 89	1, 71	1, 61	1, 56	1, 51
Vérification	1, 45	1, 31	1, 23	1, 20	1, 16
16 ans	1, 81	1, 64	1, 54	1, 50	1, 45
Production	1, 29	1, 17	1, 10	1, 07	1, 04
15 ans	1, 61	1, 46	1, 38	1, 34	1, 30
Vérification	1, 24	1, 12	1, 06	1, 03	1, 01
15 ans	1, 55	1, 40	1, 33	1, 34	1, 25
Production	1, 08	0, 98	0, 92	0, 90	0, 87
14 ans	1, 35	1, 23	1, 15	1, 13	1, 09
Vérification	1, 04	0, 94	0, 88	0, 86	0, 83
14 ans	1, 30	1, 18	1, 10	1, 08	1, 04

2. Les adultes

Catégorie	P3	P2	P1	OS2	OS1	M2	M1
Production	2, 59	2, 38	2, 15	1, 95	1, 84	1, 79	1, 73
HS	3, 24	2, 98	2, 69	2, 44	2, 30	2, 24	2, 16
Vérification	2, 59	2, 07	2, 07	1, 87	1, 76	1, 71	1, 66
HS	3, 24	2, 59	2, 59	2, 34	2, 20	2, 14	2, 08

### 3. Tarif « Embauche »

	Adultes	17ans	16 ans	15 ans	14 ans
Tarif de base	1, 54	1, 23	1, 08	0, 92	0, 77
Tarif HS	1, 93	1, 54	1, 35	1, 15	0,96

### 4. Salaire des chefs à l'usine (en nouveaux francs)

Salaire	Chef d'équipe	Contremaître	Chef d'atelier	Un moniteur
Horaire	2, 09	2, 40	2, 70	2, 91
Mensuel, environ	700	900	1100	

Le Meilleur Ouvrier de France peut gagner 3 nouveaux francs de l'heure. Je donnerai de plus amples détails sur cette société des Meilleurs Ouvriers de France dans un prochain chapitre.